

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE
BOISSONS
DE
deuxième catégorie**

Je soussigné(e) : STEFANUTO Isabelle
Profession : secrétaire du Sou des Ecoles
Adresse : Le Mont
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire à Serraval (74230) à **Sous la Roche**

du/le 18 juin 2011 au 19 juin 2011
à l'occasion de la fête champêtre

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 31 mai 2011 Signature

ARRETE DU MAIRE ARR_ 172011

Jean-Louis RICHARME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur ou Madame STEFANUTO Isabelle

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de **deuxième** Catégorie,

du/le 18 juin 2011 au 19 juin 2011 jusqu'à 00 heures

à Serraval à l'occasion de la fête champêtre.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le
Le Maire,
Jean-Louis RICHARME

A Serraval, le 31 mai 2011.
Le Maire,